



## BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 AVRIL 2023

### DÉCISION DU BUREAU

Agissant par délégation du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures,  
les membres du bureau, dûment convoqués le sept avril deux mille vingt-trois,  
se sont réunis au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,  
2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100), sous la présidence de  
Monsieur François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc DUGUET

**Étaient présents :** M. DUMON, Mme OLLIVIER, Mme GRENIER-RIGNOUX, M. DUPIN,  
M. DUGUET, M. PESKINE, M. RENE, Mme SEGRET-DESCROIX,  
M. BERNAGOUT, Mme GRIMONT, M. MATHIEU

**Étaient absents excusés :** M. TORU  
M. LEBRANCHU  
M. HARKET  
M. ARCHAMBAULT  
Mme KAOUES  
Mme DADSI

---

**DB23/006 FINANCES – MISE EN PLACE D'UN PRET AUPRES DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE  
LOIRE AU TITRE DES INVESTISSEMENTS 2023**

**Le Président,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2331-3, L5211-1, L5211-10,  
L5211-36

Vu le Code général des impôts,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, n°2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/132 du 09 juillet 2020 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 22 mars 2023 DEL23/028 approuvant les budgets primitifs 2023 du budget principal et DEL23/032 approuvant le budget primitif du budget annexe du Tourisme et Congrès,

Vu la consultation lancée par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry auprès de différents organismes financiers pour la réalisation d'un emprunt de 1 500 000 €, afin de financer le programme d'investissements 2023,

Considérant que les conditions financières proposées par le Crédit Agricole Mutuel Centre Loire répondent le mieux aux besoins de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**Le Bureau,  
Où l'exposé du Président  
Après en avoir délibéré**

### **DECIDE A L'UNANIMITE (11 VOIX POUR)**

- de retenir la proposition du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, sis 26, rue de la Godde à SAINT-JEAN-DE-BRAYE (45800) pour la réalisation d'un emprunt total de 1 500 000 €, réparti en deux contrats :
  - un contrat de 1 356 738 € pour financer les investissements 2023 inscrits au budget principal, aux conditions suivantes :

➤ Durée	20 ans
➤ Echéances	trimestrielles dégressives
➤ Taux fixe	3.60%
➤ Amortissement	constant
➤ Commission d'engagement	1 357 €
➤ Versement des fonds	versement unique
  - un contrat de 143 262 € pour financer les investissements 2023 inscrits au budget annexe Tourisme et Congrès, aux conditions suivantes :

➤ Durée	20 ans
➤ Echéances	trimestrielles dégressives
➤ Taux fixe	3.60%
➤ Amortissement	constant
➤ Commission d'engagement	122 €
➤ Versement des fonds	versement unique

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires et toutes les pièces s'y rapportant,
- d'inscrire la recette aux budgets 2023, (budget principal et budget annexe Tourisme et Congrès).

Le secrétaire,



Jean-Marc DUGUET

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VIERZON  
Sologne Berry

François DUMON



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

**DÉCISION DU BUREAU**

Agissant par délégation du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures,  
les membres du bureau, dûment convoqués le sept avril deux mille vingt-trois,  
se sont réunis au siège de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,  
2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100), sous la présidence de  
Monsieur François DUMON, Président.

**Secrétaire de séance :** Jean-Marc DUGUET

**Étaient présents :** M. DUMON, Mme OLLIVIER, Mme GRENIER-RIGNOUX, M. DUPIN,  
M. DUGUET, M. PESKINE, M. RENE, Mme SEGRET-DESCROIX,  
M. BERNAGOUT, Mme GRIMONT, M. MATHIEU

**Étaient absents excusés :** M. TORU  
M. LEBRANCHU  
M. HARKET  
M. ARCHAMBAULT  
Mme KAOUES  
Mme DADSI

---

**DB23/007** BATIMENTS ADMINISTRATIFS, SPORTIFS ET CULTURELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC  
LE COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION SPORTIVE D L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE  
DU CHER (USEP18) POUR LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL  
A GRAÇAY

**Rapporteur :** Fabien MATHIEU

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5211-2 et L5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de  
communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec  
extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29  
octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2022-0323 du 30 mars 2022,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Vu la délibération DEL20/132 du 09 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Considérant que le centre nautique intercommunal à Graçay sera ouvert durant la période scolaire du 3 juin 2023 au 2 juillet 2023 inclus,

Considérant que le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) propose pour les enfants des écoles une prestation intitulée « J'apprends à nager », du 5 juin au 7 juillet 2023,

Considérant que la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite faire bénéficier les enfants des écoles de cette activité met à disposition les équipements du centre nautique intercommunal dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager »,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry afin d'établir les différentes modalités d'intervention,

**Le Bureau,  
Où l'exposé du Conseiller communautaire délégué  
Après en avoir délibéré**

### **DECIDE A L'UNANIMITE (11 VOIX POUR)**

- d'approuver la convention de partenariat entre le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher (USEP 18) et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la mise à disposition gratuite des équipements du centre nautique intercommunal à Graçay dans le cadre de la mise en œuvre de « J'apprends à nager », pour la période du 5 juin 2023 au 7 juillet 2023,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller communautaire délégué, chargé des bâtiments administratifs, sportifs, culturels à signer ladite y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,

Le secrétaire,

Jean-Marc DUGUET

Le Président,

François DUMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200033207-20230413-DB23007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 20/04/2023  
Cher

## Convention Partenariat

### Établie entre les soussignés :

Le Comité Départemental de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Cher, ci-après désigné « l'USEP 18 », représenté par Anne -Catherine FOURNIER, sa Présidente,

et

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry ci-après désignée « Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry », représentée par Monsieur François DUMON, Président, 2 rue Blanche Baron, 18100 Vierzon agissant ès qualités et autorisé à la présente par décision de Bureau n° DB23/007 en date du 13 avril 2023, prise en application de la délibération du Conseil communautaire n° DEL 20/132 en date du 9 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

Ci-dessous dénommée « La Communauté de communes »,

### Préambule :

Le Comité USEP du Cher a pour objet la promotion et l'organisation de toute activité physique et sportive comme moyen d'éducation et de culture, d'intégration et de participation à la vie sociale dans le but de préparer les enfants à devenir des sportifs citoyens.

Il articule son activité autour de différentes missions, qui sont les suivantes :

- la construction d'une véritable culture sportive par l'organisation de rencontres scolaires et périscolaires adaptées à l'âge des enfants ;
- la contribution à l'engagement civique et social des élèves par leur responsabilisation progressive dans le fonctionnement de l'association d'école, en particulier par la prise de leur première licence sportive.



USEP 18 -5 Rue Samson -18000 BOURGES -Tel : 07.55.60.62.49  
usep@ligue18.org



Les associations Usep ont pour objet de :

- participer au développement de la pratique physique et sportive de l'ensemble des élèves dans le temps scolaire en complément du champ disciplinaire de l'EPS, et de tous les enfants volontaires dans le temps périscolaire ;
- développer la vie associative dans toujours plus d'écoles primaires publiques en privilégiant l'implication effective des enfants ;
- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour d'un projet sportif et éducatif centré sur toujours plus d'élèves.

#### Objet de la convention :

La présente convention a pour objet la formalisation entre le Comité Départemental USEP du Cher et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry d'un partenariat pour la mise en œuvre du projet « J'apprends à nager », dont l'objectif est la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages d'apprentissage de la natation. Ce stage d'apprentissage est à destination d'un groupe de 10 à 15 enfants âgés de 8 à 12 ans, ne sachant pas nager et scolarisés dans la CC Vierzon Sologne Berry.

#### Article 1 : Engagement de l'USEP

Le comité USEP s'engage à :

- Assurer la gestion administrative des créneaux de natation dans le cadre du projet « J'apprends à nager »
- Se conformer aux formalités administratives et aux consignes de sécurité en vigueur dans les installations mises à disposition
- Assurer un stage d'apprentissage de 10 séances d'une heure, pour un groupe de 10 à 15 enfants âgés de 8 à 12 ans par l'intermédiaire d'un BEESAN et financer le déroulement de ces séances au prestataire ADESLI.
- Préparer les élèves au test « Sauv ' Nage ». Ce test sera effectué par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA)





### Article 3 - Engagements financiers

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, dans le cadre du projet « J'apprends à nager » accorde la gratuité de l'entrée des élèves participants au projet à la piscine et met à disposition les infrastructures nécessaires au bon déroulement du stage

### Article 4 - Durée de la convention

Cette convention de partenariat est signée pour la période du 5 juin 2023 au 7 juillet 2023. Les séances auront lieu de 17h à 18h (présence dans l'eau). Elles se dérouleront à raison de deux jours par semaine (les jours seront à définir en fonction des disponibilités du MNS).

### Article 5 - Évaluation du partenariat

Cette convention fait l'objet d'une évaluation continue en cours d'action, à travers la tenue par l'USEP 18 et du MNS d'un état des présences des élèves et du bon déroulement du projet.

### Article 6 - Modification-Révision

La présente convention peut être modifiée ou révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute modification ou révision doit donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

### Article 7 - Résiliation

En cas de dysfonctionnement et de manquement aux obligations respectives inscrites dans cette convention, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution du présent accord. A défaut de résolution amiable, le désaccord persistant, chacune des parties se réserve le droit de suspendre et de résilier la convention par simple lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Bourges, en deux exemplaires,

Le 13 avril 2023

Pour le comité USEP 18,

Anne-Catherine Fournier  
Présidente de l'USEP18



Pour la Communauté de communes  
Vierzon-Sologne-Berry,

Le Président,  
VIERZON  
François DUMON